

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

SEANCE DU 11 JUIN 2025

Objet :

CC La Domitienne  
Convention de partenariat  
Festival « InvitationS »  
Des 29 Août et 3 Septembre 2025

N° : D - 2025 - 06 - 11 - 08

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

**Procurations** : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, M. Laurent FUSTER à M. Julien RIBES, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL.

**Absents** : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance** : M. René COUSIN

**Début de séance** : 18h30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 5111-1, 5210-1, 5210-4, 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Domitienne qui permettent l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, la Communauté de Communes La Domitienne organise le Festival InvitationS PatrimoineS en Domitienne 2025 pendant la période estivale ;

Considérant que, dans le cadre de ce Festival 2025, deux manifestations sont programmées sur la commune de Lespignan :

- Manifestation « Jocelyn Balu » « Tout P'tit bal » le 29 Août 2025 à 20h00 Place des Ecoles et,
- Manifestation « Malika Verlaguet » le 3 septembre 2025 à 18h30 Domaine St Paul ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des propositions de conventions règlementant l'organisation de ces manifestations et définissant les modalités d'intervention et les engagements respectifs entre les co-organisateurs, les partenaires à savoir la communauté de communes et l'office de tourisme La Domitienne, la commune et le propriétaire du Dne St Paul.

Il demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des présents + 3 procurations,

Approuve les termes des conventions ci-dessus présentées qui seront complétées pour les besoins des représentations,

Autorise l'organisation des manifestations programmées sur la commune dans le cadre du Festival InvitationS Patrimoine en Domitienne,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que tout avenant éventuel ou autres documents nécessaires à l'organisation de ces manifestations,

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT

**Nombre de Membres**

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17 JUIN 2025

ID : 034-213401359-20250611-D2025\_06\_11\_008-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 17 JUIN 2025  
Et publication ou notification  
Du 17 JUIN 2025  
Le Maire :

